

Une coopération tripartite au service de l'accessibilité des apprentissages de l'élève



... pour répondre aux préoccupations des élèves, des parents ou des responsables légaux.

... pour apporter aide et soutien à tout élève qui rencontre une difficulté d'accès aux savoirs et aux compétences.

... pour accompagner les enseignants et les communautés éducatives.



Apporter une aide et un soutien aux élèves qui rencontrent une difficulté d'accès aux savoirs et aux compétences.

Le PAS c'est :

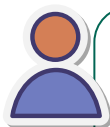
- Un lieu d'accueil des familles et des élèves présentant des besoins particuliers.
- Une réponse de premier niveau rapidement opérationnelle
- Une équipe de proximité pour les familles et les équipes pédagogiques.

Le PAS ce n'est pas :

- Un moyen d'effectuer des bilans
- Un lieu de diagnostic ou de soin au sein de l'école
- Un dispositif uniquement réservé aux élèves en situation de handicap
- Un moyen d'obtenir un ou une AESH.

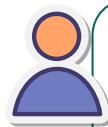


Une équipe



Un coordonnateur de PAS

C'est un enseignant de l'Éducation nationale à plein temps.



Un éducateur spécialisé

C'est un éducateur à plein temps, dédié au PAS, mis à disposition par un organisme médico-social.

Une double expertise : Éducation nationale + Médico-social



Une logique de coopération

Chaque binôme peut mobiliser des compétences complémentaires issues de l'Éducation nationale ou du secteur médico-social, en fonction des besoins repérés.



Une démarche d'accompagnement en 6 étapes clés

Phase 1 : Saisine du PAS

La famille ou l'équipe pédagogique contacte le PAS par



Phase 2 : Recueil préalable d'informations et évaluation des premiers besoins

Le coordonnateur du PAS prend tout contact nécessaire avec les responsables légaux et avec l'équipe pédagogique. Il collecte les informations dans le LPI, en lien étroit avec les directeurs d'école et chefs d'établissement.

Phase 3 : Rendez-vous avec la famille et/ou l'équipe pédagogique

Le coordonnateur du PAS reçoit la famille et échange avec l'équipe pédagogique afin de compléter le dossier de l'élève. Pour cela, il met en place les conditions d'un dialogue et d'un accueil directs pour les accompagner dans leur réflexion et les soutenir dans leurs démarches.

Phase 4 : Évaluations et observations

Des observations sont mises en œuvre si besoin et particulièrement par l'éducateur de l'équipe permanente du PAS. L'équipe élargie peut être sollicitée pour participer à l'observation (CPC, RASED, Professeur ressource TND ou autisme, psychomotricien, ergothérapeute, neuro-psychologue...).

Phase 5 : Rédaction du plan d'appui à la scolarisation

Le coordonnateur du PAS rédige le plan d'appui à la scolarisation lors d'une réunion d'équipe avec tous les personnels ayant été sollicités pour observer l'élève et identifier ses besoins. Validation de la mise à disposition du matériel adapté par l'IEN-ASH et validation des interventions ponctuelles des personnels médico- sociaux par le chef de service.

Phase 6 : Envoi du plan d'appui, mise en œuvre et évaluation

Le coordonnateur contacte la famille pour lui transmettre le plan validé pour accord (rdv en présentiel privilégié, visio ou téléphonique si nécessaire). Puis, il le met en ligne sur le LPI à destination des équipes pédagogiques.

Le coordonnateur du PAS et les intervenants évaluent les impacts des actions mises en œuvre pour les ajuster ou les adapter.

Déclinaison des réponses possibles

Pédagogiques

Réponse mise en œuvre par le professeur dans sa classe par :

- Du matériel adapté répondant à un enjeu d'accessibilité
- Des aménagements pédagogiques complémentaires
- Un soutien aux équipes pédagogiques et/ou un accompagnement par la formation.

Accompagnement pluridisciplinaire

Réponse mise en œuvre par des professionnels du PAS :

- Appui ou accompagnement ponctuel spécifique par des professionnels de l'Éducation nationale et/ou du secteur médico-social